

LA FTQ ET LA FORMATION DE BASE EN MILIEU DE TRAVAIL

Louise Miller, *Service de l'éducation FTQ*

En 1988, la FTQ réalisait un mini-sondage auprès de ses syndicats affiliés pour vérifier s'ils avaient constaté un problème d'analphabétisme chez leurs membres et s'ils souhaitaient que la FTQ développe une intervention sur ce dossier. Dans plusieurs syndicats, on «devinait» un problème chez certains membres mais on répondait ne pas savoir comment aborder cette question avec ceux-ci.

À la lecture de toutes les études statistiques publiées sur cette question dans les dernières années, la FTQ ne pouvait nier que si des centaines de milliers de Québécois et Québécoises éprouvent des difficultés majeures lorsqu'ils doivent lire, écrire ou compter, ce phénomène touche nécessairement des travailleurs et travailleuses qu'elle représente.

Des efforts ont donc été entrepris pour mieux cerner cette réalité qui est apparue évidente dans de nombreux secteurs d'emploi et dans différents milieux. Ainsi, dans les entreprises où les nouvelles technologies se sont implantées dans les dernières années, plusieurs travailleurs et travailleuses se sont trouvés incapables de se recycler parce que leur formation de base était insuffisante.

Dans d'autres milieux, où l'on a dû faire face à des mises à pied massives ou encore à des fermetures d'usine, on s'est rendu compte que même après plusieurs mois, certains n'avaient pu se trouver un

emploi parce qu'ils avaient de la difficulté à lire et écrire.

Enfin, lors d'une première démarche de sensibilisation, nos syndicats ont compris les réticences de plusieurs de leurs membres qui avaient participé aux sessions de formation en santé et sécurité au travail lors de l'implantation du nouveau système d'information sur les matières dangereuses. Même si ce système est basé sur l'utilisation de pictogrammes, qui limitent en principe le recours à la lecture, le contenu de la formation ainsi que la documentation étaient peu accessibles aux personnes qui éprouvent des difficultés importantes avec la lecture.

TROIS GRANDS AXES D'INTERVENTION

C'est pour répondre au besoin de formation de base de ses membres, mais aussi pour faire en sorte que leurs droits soient respectés, que la FTQ a décidé de développer son intervention autour de trois grands axes.

LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES EN MILIEU DE TRAVAIL

Le premier axe concerne notre intervention dans le développement de programmes de formation de base en milieu de travail. Ainsi, nous voulons susciter le développement de programmes d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail pour répondre aux besoins des membres intéressés. Nous voulons donc

inciter nos syndicats à s'impliquer dans ce dossier et à négocier avec les employeurs des programmes de formation en milieu de travail.

La FTQ préparera-t-elle ses propres formateurs et formatrices pour assurer la formation de ses membres? Il est possible qu'une telle approche soit utilisée dans des secteurs particuliers. Toutefois, nous voulons aussi travailler avec les organismes, groupes populaires et commissions scolaires, qui offrent déjà des services d'alphabétisation et qui ont développé une expertise importante dans ce dossier.

Ce qui importe avant tout, c'est que les syndicats soient directement impliqués dans la démarche et c'est pourquoi nous voulons que nos membres négocient préalablement avec leur employeur à partir des balises suivantes:

1. Que le syndicat soit impliqué à toutes les étapes du projet d'alphabétisation et que le projet fasse l'objet d'une entente négociée;
2. Que la promotion du projet d'alphabétisation implique une campagne de sensibilisation visant à dédramatiser le problème et à informer les travailleurs et travailleuses, non seulement sur les programmes offerts, mais aussi sur leurs droits;
3. Que les travailleurs et travailleuses participent sur une base volontaire;
4. Que l'on facilite l'accès aux programmes de formation pour les travailleurs et travailleuses, entre

autres au niveau des horaires, des lieux de formation, du temps de libération, etc.;

5. Que tout en tenant compte des besoins de l'entreprise, les programmes de formation soient centrés sur les besoins et attentes des travailleurs et travailleuses de façon à ce qu'ils puissent transférer les acquis de leur formation dans un autre emploi ainsi que dans leur vie quotidienne.

Pour la FTQ ces conditions sont essentielles à la réussite de tout programme de formation, qu'il s'agisse d'alphabétisation ou de formation professionnelle. La formation a toujours été une revendication importante de la FTQ. Dans tous les secteurs et tous les milieux, les travailleurs et travailleuses réclament des programmes de formation: pour faire face aux changements technologiques, pour conserver leur emploi, pour avoir davantage accès aux promotions ou encore pour une plus grande mobilité dans le travail.

L'évolution rapide du marché du travail nous amène à réaffirmer l'importance d'une formation continue pour les travailleurs et travailleuses. C'est dans ce contexte de revendication de formation continue ou permanente que la FTQ veut inscrire ces programmes de formation de base et d'alphabétisation.

DES PRATIQUES SYNDICALES
QUI TIENNENT COMPTE
DE CETTE RÉALITÉ

Le deuxième axe touche la vie syndicale. Notre réflexion sur le dossier de l'analphabétisme et de l'alphabétisation a soulevé toute la question de nos pratiques syndicales. C'est ainsi que plusieurs de

nos formateurs et formatrices se sont rendu compte qu'ils avaient régulièrement été confrontés à cette réalité lorsqu'ils faisaient de la formation. Certaines personnes semblaient très mal à l'aise lorsqu'elles écrivaient au tableau, mais c'était encore plus dramatique pour celles qui devaient refuser de lire lorsqu'on le leur demandait.

En y réfléchissant bien, la plupart des officiers et officières ont eu, dans leur travail syndical, à offrir des services à des travailleurs et travailleuses analphabètes. Avec un peu de recul, tous et toutes se souviennent de personnes qui ont fait appel à leurs services pour déposer un grief, pour remplir une demande d'indemnisation suite à un accident de travail ou pour bénéficier de l'un ou l'autre des avantages de leur convention collective, assurances, congés, etc.

De plus, certaines personnes auraient sûrement voulu s'impliquer davantage dans leur syndicat et n'ont jamais osé le faire parce qu'elles craignaient que l'on découvre qu'elles avaient de la difficulté à lire et à écrire.

Enfin, plusieurs personnes qui assistent rarement aux assemblées générales vivent probablement aussi ce problème puisqu'il faut d'abord comprendre la convocation de l'assemblée, ainsi que toute la documentation qui est distribuée et étudiée dans les assemblées. Cela dépasse donc la simple compréhension de la convention collective.

Nous voulons donc nous assurer que nos membres qui éprouvent des difficultés à lire et écrire puissent participer pleinement à la vie syndicale et que l'on tienne compte de cette réalité dans nos communications avec les membres.

LE RESPECT DES DROITS

Le troisième axe d'intervention touche toute la question des droits de la personne, des travailleurs et travailleuses mais aussi des sans-emploi. Ainsi, nous voulons intervenir afin que nos membres disposent des moyens qui leur permettent d'exercer l'ensemble de leurs droits sociaux, dont les droits qu'ils ont obtenus dans le cadre de leur convention collective ainsi que le droit à l'éducation.

Mais nous voulons aussi nous assurer que les personnes qui éprouvent de la difficulté à lire et à écrire ne sont pas victimes de discrimination, dans leur accès aux promotions, mais aussi dans leur accès au travail. Nous sommes conscients que d'excellents travailleurs et travailleuses n'arrivent pas à se trouver un emploi et se sentent menacés dans leur emploi parce qu'ils ont de la difficulté à lire et à écrire. Nous savons aussi que plusieurs personnes vont préférer se taire plutôt que de laisser entrevoir qu'elles vivent ce problème. Nous voulons donc trouver des moyens de corriger cette injustice.

1991 SERA L'ANNÉE DE L'ALPHA AU TRAVAIL

Le dossier de l'alphabétisation est donc devenu un dossier important pour la FTQ. En février 1991, un premier document de réflexion a été envoyé à tous les syndicats et une tournée régionale a permis d'en discuter un peu partout et d'élargir le débat à tous nos membres. 1991 sera une année importante dans le développement de l'alphabétisation en milieu de travail et la FTQ se sent désormais prête à intervenir activement sur ce dossier, y